



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2021

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES ACHATS INTERNE (CAI) ET DE LA COMMISSION DES CESSIONS (CC)

DÉLIBÉRATION N°2021 - 11

VU le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

VU le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013, n°2015-978 du 31 juillet 2015 et n°2018-773 du 5 septembre 2018,

VU le règlement intérieur institutionnel adopté par délibération n°2016-17 du Conseil d'Administration en date du 2 novembre 2016,

VU le guide des procédures internes adopté par délibération n°2018-17 du Conseil d'Administration en date du 6 décembre 2018,

Le Conseil d'Administration désigne, comme membre de la Commission des Achats Interne (CAI) et de la Commission des Cessions (CC) de l'Établissement :

- Titulaire : M^r RISSER Patrick
- Suppléant : M^r NAZOYER David

Le Président du Conseil d'Administration

Mathieu WEIS

VU ET APPROUVÉ LE 24 JAN. 2022
LA PRÉFÈTE

Blaise CHEVALER par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY